



*Membre des réseaux
Réserve de biosphère
(Unesco)
European & Global
Geoparks (Unesco)
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)*

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 084-258402346-20260529-ARR_2026_3-AI

Une autre vie s'invente ici

ARRETE 2026/03 DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR JEREMY TEXIER, RESPONSABLE DU POLE DES AFFAIRES GENERALES DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON

Madame Dominique SANTONI, Présidente du Parc naturel régional du Luberon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 5211-9 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la délibération du Comité syndical 2026CS39 du 19 mai 2026 portant élection de la Présidente ;

Vu l'arrêté 2026/02 du 29 mai 2026, donnant délégation de signature à Madame Laure GALPIN, Directrice ;

Considérant la nécessité d'assurer une continuité des services et la gestion efficace du fonctionnement administratif et financier du Syndicat mixte du Parc du Luberon ;

Considérant que Monsieur Jérémy TEXIER, responsable du Pôle affaires générales du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon remplit les conditions statutaires pour bénéficier d'une délégation de signature ;

ARRETE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laure GALPIN, Directrice du Parc naturel régional du Luberon, Monsieur Jérémy TEXIER responsable du Pôle affaires générales du Parc naturel régional du Luberon, a délégation de signature pour signer les documents suivants :

Toutes les pièces se rapportant au fonctionnement administratif au Syndicat Mixte du Parc :

- Dépôts de plaintes auprès de la police nationale ou de la gendarmerie,
- Correspondance courante avec les assurances dans le cadre de la gestion des sinistres du Parc,
- Toute correspondances, documents et attestations liés à la gestion des affaires courantes.

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • Fax : 04 90 04 81 15 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 084-258402346-20260529-ARR_2026_3-AI

Toutes les pièces se rapportant au fonctionnement financier du syndicat mixte du Parc :

- Bordereaux d'émission des titres et des mandats
- Bons de commande et pièces liées à la commande publique dans la limite des crédits inscrits au budget
- Etats justificatifs de dépenses et de recettes des dossiers / projets
- Tirages et remboursements de la ligne d'ouverture de crédit et de trésorerie

Toutes les pièces se rapportant au fonctionnement des ressources humaines :

- Ordres de mission (limités au territoire national)
- Autorisations d'utilisation des véhicules personnels
- Demandes de formation
- Documents relatifs à la gestion des absences
- Tout document se rapportant à la gestion courante des ressources humaines hormis ceux relatifs aux arrêtés de nomination, de carrière et aux contrats de recrutement ainsi qu'à la rémunération.

Article 2 :

La Directrice du Parc naturel régional du Luberon est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse et au comptable public.

Fait à Apt le : 29/05/2026

La Présidente

Dominique SANTONI



La Présidente,

-certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
-informe qu'en application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles sur www.telerecours.fr

Notification le :

8 juin 2026

Signature